

Lepuix

Frelons asiatiques: les référents du village tirent la sonnette d'alarme

Face à la prolifération du frelon asiatique, des apiculteurs de Lepuix appellent à une mobilisation collective axée sur la prévention. Un enjeu crucial pour limiter une expansion annoncée comme préoccupante dès 2026.

« Il faut absolument faire du préventif », répètent Stéphane Zimmermann, Christophe Tourtet et Stéphane Damerval, apiculteurs amateurs et référents pour la commune. Face au fléau des frelons asiatiques, ces trois hommes ont un message clair à faire passer aux habitants comme aux élus: la lutte doit devenir prioritairement préventive et concerne tout le monde.

Les chiffres donnent le vertige: en fin de saison, un seul nid peut libérer entre 200 et 300 reines. Sur ce nombre, 10 % survivent pour fonder chacune un nouveau nid. Un potentiel de propagation exponentiel qui annonce une saison 2026 sous haute tension. L'an dernier, 16 gros nids de frelons asiatiques ont été détruits sur la commune, selon les référents. Cela laisse présager entre 40 et 50 nids cette année.

Deux étapes dans la construction du nid

Pour mieux combattre l'envahisseur, encore faut-il com-



Pour les apiculteurs référents de Lepuix, la lutte doit devenir prioritairement préventive et concerne tout le monde.

Photo d'illustration Michaël Desprez

prendre son mode opératoire. Les référents rappellent que le nid se construit en deux temps. D'abord un nid primaire, souvent situé à hauteur d'homme, dans un arbre, une haie ou sous une toiture. C'est à ce stade que l'intervention est la plus simple. Ensuite, les frelons bâtissent un nid secondaire volumineux en hauteur, difficile à atteindre, donc à détruire.

Tous les pièges ne se valent pas

Anticiper en posant des pièges efficaces. Les pièges professionnels sont vendus entre 35 et 40 €. Les pièges « maison », fabriqués avec une bouteille en

plastique, sont moins efficaces et surtout non sélectifs: ils tuent les autres insectes, notamment les abeilles, aggravant les dégâts sur la biodiversité. Désormais, le coût de la destruction, d'environ 150 €, sera à la charge du propriétaire des lieux.

Certaines communes commencent à adopter des postures volontaristes. Les élus ont été sensibilisés lors d'une intervention en conseil municipal. Les référents attendent désormais un investissement concret. La charge de la destruction incombe désormais à tous.

L'alerte est lancée, reste à savoir si elle sera entendue.